

ACL - VENON - TARIFS - ANNEE 2024

Ces tarifs concernent tous les centres de loisirs présentés dans la brochure ci-jointe.
Ils s'appliquent aux familles résidant à Venon, et tiennent compte de l'aide communale.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE (avec repas)	DEMI-JOURNEE (sans repas)
0 - 400	10,50 €	7,75 €	5,25 €
401 - 450	13,50 €	9,50 €	6,75 €
451 - 600	13,70 €	9,60 €	6,85 €
601 - 800	15,70 €	10,85 €	7,85 €
801 - 1000	17,80 €	12,15 €	8,90 €
1001 - 1220	19,80 €	13,40 €	9,90 €
1221 - 1450	22,10 €	14,80 €	11,05 €
1451 - 1800	24,20 €	16,10 €	12,10 €
1801 - 2000	25,30 €	16,90 €	12,65 €
+ 2000	26,30 €	17,4 €	13,15 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons Club mercredis : ajouter 2 € par séance.

Club Vac. : 3-5 ans ou 6-12 ans : ajouter 8 €

Le Clos d'Espies : Stage vacances : Gym., Poney et Tir à l'arc : ajouter 8 € pour la semaine. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi après midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Vélos / Danse- Percus./ Créafolies
- 450	195,80 €	161,70 €	125,40 €
451 - 1220	233,20 €	194,70 €	157,30 €
1221 - 1800	268,40 €	225,50 €	187,00 €
+ 1800	304,70 €	257,40 €	217,80 €

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 4^{ème} trimestre 2024.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances d'Automne dans le cadre du centre de loisirs
les après midis

Quotient familial	Equitation : 5 séances (du 21 au 25/10)
- 450	89,00 €
450 - 1220	106,00 €
1221 - 1800	122,00 €
+ 1800	138,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU Papiers sont acceptés mais possibles, uniquement au siège de l'Association.